

CONTACT / CURATEUR : Francisco Lacerda info@usia.co.uk
ORGANISATEUR / ENTITÉ : FRANCISCO – USIA
ÉVÉNEMENT : RED ART PROJECT
THÈME : ART ROUGE
DATES DE L'ÉVÉNEMENT : 6 au 11 juillet 2027
DATES DE LIVRAISON ET DE RETRAIT : DISPONIBLE 1
MOIS AVANT L'ÉVÉNEMENT
VILLE : GENÈVE
PAYS : SUISSE
PARTENAIRE / ADRESSE DE L'EXPOSITION : Artium
Gallery, 11 rue de l'Hôtel de Ville, 1204 Genève, Suisse
ADRESSE DE LIVRAISON DES ŒUVRES : Artium Gallery, 11
rue de l'Hôtel de Ville, 1204 Genève, Suisse
ADRESSE DE RETRAIT DES ŒUVRES : Artium Gallery, 11
rue de l'Hôtel de Ville, 1204 Genève, Suisse
CONTACT TÉLÉPHONIQUE : +351 96 375 98 85

NOM :

NOM ARTISTIQUE :
ADRESSE FISCALE :
TÉLÉPHONE :
EMAIL :
FRAIS DE PARTICIPATION :

OBJET DU CONTRAT :

- 1.1 L'Artiste accepte la possibilité d'exposer ses œuvres dans une exposition temporaire organisée par l'Entité.
- 1.2 L'Entité et le Partenaire seront responsables de fournir et d'organiser l'espace nécessaire à l'exposition, ainsi que toute l'infrastructure nécessaire pour le montage et le démontage des œuvres.
- 1.3 L'exposition temporaire organisée par l'Entité et le Partenaire aura lieu aux dates indiquées ci-dessus « Dates de l'événement ».
- 1.4 Le thème de l'exposition sera celui décrit ci-dessus comme « Thème ».

RESPONSABILITÉS DE L'ARTISTE :

- 2.1 L'Artiste s'engage à livrer les œuvres en état approprié pour l'exposition.
- 2.2 L'Artiste est responsable de tout dommage causé aux

œuvres lors du transport, de la livraison, de l'exposition et du retrait.

2.3 L'Artiste a droit à un espace mural payé par les frais de participation.

2.4 Les frais de participation doivent être réglés dans les délais impartis, le premier paiement devant être effectué dès la signature du contrat. Des frais supplémentaires de 30 CHF pourront être facturés pour chaque jour de retard.

2.5 L'Artiste ne pourra procéder au paiement qu'après approbation de son œuvre et de son CV par notre équipe.

2.6 Les frais de participation ne sont remboursables ni en espèces ni par virement bancaire, mais uniquement sous forme de bon de crédit pouvant être utilisé pour de futures expositions organisées par l'Entité, sous conditions. L'Artiste peut annuler sa participation à tout moment et recevoir 50 % du paiement sous forme de bon de crédit utilisable pour de futures expositions, sous conditions.

2.7 L'Artiste a le droit de vendre ses œuvres en utilisant des étiquettes avec les informations fournies par l'Entité.

2.8 L'Artiste doit veiller à la qualité et à la quantité des œuvres destinées à l'exposition, en coordination avec l'Entité et le Partenaire, afin qu'elles restent muséologiquement acceptables.

2.9 L'Artiste a le droit de retirer les œuvres vendues dès la fin de l'exposition.

2.10 L'Artiste doit fournir des images haute résolution des œuvres avec nom, dimensions, date, matériau, technique et prix TTC.

2.11 Pour chaque recommandation éligible, l'Artiste qui invite un autre artiste reçoit un remboursement de 10 % sous forme de bon de crédit.

2.12 L'Entité ne prend aucune commission sur la vente des œuvres, livres d'art, calendriers, affiches, cartes ou autres cadeaux.

2.13 Le processus de vente pendant et après l'exposition est exclusivement entre l'Artiste et l'acheteur. L'Entité n'est pas responsable de toute vente avant, pendant ou après l'exposition.

ŒUVRES :

3.1 L'éclairage est assuré par des spots blancs pour mettre en valeur les œuvres. Les murs mesurent 2 à 2,5 m de hauteur et sont peints en amande blanchie.

3.2 Les dimensions des œuvres, le nombre et la taille des œuvres exposées seront sélectionnés par l'équipe des conservateurs. L'Artiste peut exposer plus d'une œuvre sur l'espace mural, mais pas plus de 5 œuvres. Elles doivent avoir la même taille, le même type, la même couleur de cadre, le même matériau et le même thème.

3.3 Chaque œuvre (cadre inclus) ne doit pas dépasser : 65 x 65 x 5 cm et 1 kg si l'Artiste postule pour un seul mur. Les sculptures sont soumises à un tarif et à un poids limite différents.

3.5 Des propositions pour des installations d'art de grande taille, dynamiques, spécifiques au site, ou des performances artistiques peuvent être soumises pour examen. Les installations seront sélectionnées en fonction de leur capacité curatoriale à présenter le meilleur de l'art contemporain.

DROITS D'AUTEUR ET IMAGE :

4.1 L'Artiste conserve tous les droits d'auteur sur ses œuvres.

4.2 L'Entité est autorisée à photographier, enregistrer et reproduire les œuvres à des fins promotionnelles liées à l'exposition, y compris catalogues, médias imprimés et numériques, sans violer les droits d'auteur de l'Artiste.

4.3 L'Entité fera la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux, via le Partenaire, les agences de communication et les influenceurs.

4.4 L'Artiste doit être disponible pour répondre aux questions de la presse concernant son œuvre et sa participation.

4.5 L'Artiste n'a pas besoin d'être présent à l'exposition, les interviews peuvent se faire par e-mail ou téléphone.

4.6 L'Artiste ne peut utiliser les images de l'Entité et du Partenaire sans autorisation préalable.

4.7 L'Artiste ne peut communiquer sur sa participation que lorsque les dates de l'exposition sont fixées, que l'œuvre est approuvée, que l'Entité a publié l'événement et que tous les frais sont payés.

EXPÉDITION :

- 5.1 Tous les frais de transport et douane sont à la charge de l'Artiste.
- 5.2 Les dates de livraison et de retrait seront communiquées 1 mois avant l'exposition. Tout retard est sous la responsabilité de l'Artiste et l'œuvre ne sera pas exposée si elle n'arrive pas à temps.
- 5.3 Si l'œuvre n'est pas récupérée aux dates prévues, des frais supplémentaires de 250 CHF/jour seront facturés, ainsi que les frais de retour.
- 5.4 Les œuvres doivent être bien protégées. Chaque emballage ne doit pas dépasser 85 x 85 x 30 cm et 5 kg.
- 5.5 L'Artiste peut apporter personnellement les œuvres à l'exposition.
- 5.6 L'Artiste peut livrer et installer les œuvres le jour du montage, ainsi que les retirer le jour du démontage, à condition de respecter les dates et horaires fixés.
- 5.7 Le réemballage après exposition n'est pas inclus. Tout service de manipulation est payant.
- 5.8 Toute manipulation doit être organisée à l'avance et peut entraîner des frais supplémentaires.
- 5.9 L'expédition doit inclure un document A4 listant les œuvres avec images en couleur et description signée par l'Artiste.
- 5.10 L'emballage doit contenir tout le matériel nécessaire pour accrocher les œuvres. Tout matériel manquant entraînera des frais de 250 CHF. L'œuvre pourra être retirée de l'exposition sans compensation si le matériel nécessaire n'est pas fourni.

SÉCURITÉ DU PROJET :

- 6.1 L'Entité prend les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des œuvres, artistes et visiteurs avant, pendant et après l'exposition.
- 6.2 L'Entité peut stocker les œuvres si nécessaire, sans enfreindre les points 2.4, 3.3, 4.5, 5.1, 5.3, 5.4, 5.10.
- 6.3 Les visiteurs doivent se comporter de manière respectueuse. Tout comportement dangereux ou inapproprié peut entraîner l'exclusion.
- 6.4 Les visiteurs entrent à leurs risques et périls. Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs. Tout dommage est à la charge du visiteur responsable.

RÉSILIATION :

7.1 Le contrat peut être résilié par accord écrit mutuel.

7.2 En cas d'annulation par l'Entité ou le Partenaire, l'Artiste peut utiliser la valeur de sa participation sous forme de bon de crédit pour un autre événement.

7.3 Si l'Artiste se retire avec un préavis de 2 mois, il peut utiliser 50 % de ses frais pour un autre événement.

7.4 L'Entité ou le Partenaire peut modifier ou annuler la participation de l'Artiste à tout moment.

7.5 L'Entité peut changer les dates ou le lieu pour force majeure.

PAIEMENT :

8.1 Le paiement peut être effectué en 3 versements maximum.

8.2 Les virements bancaires sont gratuits. PayPal, Revolut ou Stripe entraînent des frais supplémentaires. Les paiements se font sur usia.co.uk/pay

DROIT APPLICABLE :

9.1 Le contrat est régi par les lois du Portugal et de la Suisse.

FRAIS DE PARTICIPATION :

10.1 Frais de participation et frais supplémentaires. <https://usia.co.uk/redart/exhibitorcontract/>